



Règlement de Concours de Photos de Fleurs en ligne du 15 Mars au 15 Mai 2021 au profit de l'association Les Papillons

Le Rotary Club Terre d'Envol de Toulouse organise un concours de photos, ouvert à tous les photographes amateurs. Ce concours a pour objectif de soutenir l'association « Les Papillons », <https://www.associationlespapillons>.

La participation est de 5 Euros par photo postée sur le site <https://www.rotary-terre-envol.fr/nos-actions/concours-photos/>

Les fonds récoltés seront reversés uniquement à cette association qui vient en aide aux enfants victimes de violence quelles qu'elles soient.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

1 THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : **LES FLEURS**. Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème. Aucun personnage vivant ou de fiction ne devra apparaître sur les photos.

2 CONDITIONS et MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans. Chaque participant peut poster ses photos sur le site : <https://www.rotary-terre-envol.fr/nos-actions/concours-photos/>

Chaque photo sera postée sur ce site pour un coût de 5 euros l'unité - Ce paiement sera effectué uniquement par carte bleue sur le site.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être publiées.

Toute photo qui pourrait être de nature à porter atteinte au droit de propriété d'un tiers sera exclue du concours et l'association organisatrice ne pourra être tenue comme responsable en cas d'éventuelles poursuites.

3 DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 15 Mars au 15 Mai 2021. (8 semaines d'inscription avec une sélection hebdomadaire, et 1 semaine de finale)

4 JURY DU CONCOURS

La détermination des résultats, sera définie par moitié par les internautes, et par moitié par un jury composé par les membres du Rotary club de Toulouse Terre d'Envol.

5 PRIX ET RECOMPENSES

En fonction des résultats, les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés ;



Chaque gagnant recevra sa photo imprimée sur un support en verre.

Les gagnants seront informés par téléphone ou mail à partir du 30 Mai 2021

6 INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Il est indiqué, ici, que les informations recueillies seront conservées pendant une durée de deux ans,

Toute personne qui le souhaiterait a la possibilité de solliciter la suppression de toute information nominative la concernant en adressant un mail à l'adresse suivante contact@rotary-terre-envol.fr

7 MODALITE DE VOTE

Chaque semaine les photos reçues apparaîtront sur les pages facebook et instagram du Rotary club Toulouse terre d'envol. En fin de semaine, pendant 24h, une story avec ces photos permettra aux internautes de choisir la photo qu'ils préfèrent. La photo gagnante hebdomadairement sera qualifiée pour une grande finale lors de la dernière semaine du concours.

Il ne sera donc plus possible d'inscrire de photo lors de la dernière semaine du concours du 10 au 15 mai 2021.